



Syndicat des indépendants

Ensemble pour réussir

Alerte presse

TPE / Entreprise / Simplification administrative

Simplification administrative : Des avancées concrètes pour simplifier le quotidien des TPE !

Colombes, le 3 février – Alors que le Premier Ministre présente aujourd'hui les 90 nouvelles mesures de simplification pour les entreprises, Marc Sanchez, Secrétaire général du Syndicat des Indépendants (SDI), membre de la mission gouvernementale sur la simplification administrative, commente :

Le principe de simplification répond à une revendication récurrente des entreprises, et plus particulièrement des responsables de TPE qui en assurent souvent seuls la gestion commerciale, managériale, financière et administrative. Chaque minute gagnée est une minute de plus consacrée au développement de leur activité.

C'est pourquoi, le SDI félicite les avancées concrètes réalisées sur :

- Le dispositif de simulateur du coût net des aides immédiates et différées d'un salarié : la visibilité simple sur les coûts permettra ainsi aux chefs d'entreprises de mieux appréhender son prévisionnel
- La levée de l'obstacle de la formation en Chambre des métiers comme préalable au démarrage d'une activité : il n'était plus admissible de devoir attendre jusqu'à 5 mois pour cette seule formalité,
- La dématérialisation de la rupture conventionnelle : une mesure qui concerne plus particulièrement les TPE, 5 fois plus utilisatrices de ce dispositif que les grandes entreprises

Par ailleurs, le SDI rappelle qu'une des grandes mesures toujours attendue par les TPE, et discutée lors de la mission gouvernementale sur la simplification, reste la mise en place de la DSN (Déclaration Sociale Nominative) ; reportée au 1^{er} juillet 2017 pour ce segment d'entreprises. Une mesure clé qui allégera considérablement les petites entreprises, mais qui nécessitera cependant un encadrement spécifique pour les dirigeants de moins de 20 salariés, pour faire face aux procédures de formations et d'évolutions logicielles à la fois lourdes et coûteuses pour une TPE.



Marc Sanchez est membre fondateur et Secrétaire général du Syndicat des Indépendants (SDI), depuis 1993.

Après une faculté de Droit, il exerce en parallèle l'administration de diverses sociétés de courtage en assurances, avant d'apporter pleinement son expertise juridique aux TPE adhérentes.

Participant actif au rapport du Médiateur du crédit Gérard RAMEX, avec focale sur le financement des TPE (2009-2010), membre de la mission GRANDGUILLAUME sur « l'Entreprenariat individuel » (2014), membre de la mission gouvernementale sur la simplification administrative... il intervient auprès des pouvoirs publics pour représenter et promouvoir les réalités quotidiennes vécues par nos chefs d'entreprises.

Pour être mis en relation avec le SDI et recevoir l'étude et les propositions, n'hésitez pas à nous contacter au 01.46.34.60.60 ou par mail sdi@wellcom.fr

À propos du SDI :

Créé en 1993, le SDI (Syndicat des Indépendants) est la seule organisation interprofessionnelle patronale apolitique et financièrement indépendante dédiée à l'ensemble des entreprises de moins de 20 salariés, à

savoir les TPE (Très Petites Entreprises). Le SDI représente aujourd'hui 25 000 dirigeants, commerçants, artisans et professions libérales. Pour en savoir plus : <http://www.sdi-pme.fr/> ; Twitter : [@sanchezSDITPE](#) ; Facebook : [SDI Syndicat des Indépendants et des TPE](#)

Agence Wellcom

Audrey Houssais – ah@wellcom.fr

Thomas Alves-Chaintreau – tac@wellcom.fr

Tél. : 01 46 34 60 60